



## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 02/07/2019

Reçu en préfecture le 02/07/2019

Affiché le 02/07/2019

SLO

ID : 081-218102572-20190627-2019D47-DE

Date de la convocation  
21.06.2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

**Présents :** Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mmes VILLENEUVE, TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BABAUX, GARCIA, Mr CROUZET, Mme TRUTINO, Mr DE GUALY, Mmes GONZALES, PAWLACZYK,

N° 19/47

**Absents :** Mr SOULA procuration à Mr GRIALOU  
Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr LE ROCH  
Mr GRIMAL procuration à Mr MARTY  
Mr SAMATAN procuration à Mr CROUZET  
Mme ANGLES procuration à Mr FABRE  
Mme THUEL procuration à Mr DE GUALY.  
Mrs LEFERT, GALINIE, PEYRONIE, Mmes KLIMEZACK-GIL (excusée), PELLEGRINI**Secrétaire :** Mr GUIRAUD.

Objet de la délibération

**FONDS DE  
CONCOURS VOIRIE  
VERSE A LA  
COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DE L'ALBIGEOIS**

L'article L5216-5 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté d'Agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de verser à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois un fonds de concours d'un montant de 450 000 € portant sur les opérations de voirie des années 2014-2018, représentant 50 % du montant H.T. des dépenses assurées par la Communauté d'Agglomération, soit 900 000 €.

*Adopté à l'unanimité*

Vu le code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de verser à la communauté d'agglomération de l'Albigeois un fonds de concours d'un montant de 450 000 € portant sur les opérations de voirie des années 2014-2018, représentant 50% du montant H.T. des dépenses assurées par la Communauté d'Agglomération, soit 900 000 €.

AUTORISE le Maire à signer la convention d'attribution du fonds de concours.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 1er juillet 2019  
Jean-Paul RAYNAUD,  
Maire,  
Conseiller Départemental